

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015**

**SÉANCE ORDINAIRE**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 13 octobre 2015 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Solange Masson	Présente
District 02	Nicole Couture	Absente
District 03	Karl Tremblay	Présent
District 04	François Rodrigue	Présent
District 05	René Jubinville	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
<b>Total: 7</b>	<b>Présence: 6</b>	<b>Absence: 1</b>

**FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Martine Carrier, agit comme secrétaire. Madame Nancy Marcoux assiste également.

Une trentaine de personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

-----

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
  - 4.1 Séance ordinaire du 8 septembre 2015
  - 4.2 Séance spéciale du 6 octobre 2015
5. Trésorerie
  - 5.1 Approbation des comptes
  - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
6. Rapports des comités
  - 6.1 Dépôt des comptes rendus des rencontres du Comité familles et aînés de Compton du 18 août 2014 et du 9 février 2015
7. Rapport des activités des membres du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
  - 8.1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires – deuxième année de mise en oeuvre
9. Hygiène du milieu
10. Travaux publics
  - 10.1 Afficheur de vitesse et statistiques de trafic



No de résolution  
ou annotation

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015**

11. Loisirs, culture et communautaire
  - 11.1 Fête de l'Halloween
12. Environnement, urbanisme et développement
  - 12.1 Demande d'attestation de conformité aux règlements municipaux – Projet corridor bleu
  - 12.2 Demande d'autorisation pour utilisation non agricole auprès de la CPTAQ pour les fins d'une cabane à sucre commerciale
  - 12.3 Nettoyage annuel de 3 postes de pompage et regards à la station d'épuration
  - 12.4 Demande de dérogation mineure - Lot 1 802 605 du cadastre du Québec
    - 12.4.1 Parole aux citoyens concernés
    - 12.4.2 Décision du conseil
  - 12.5 Demande de dérogation mineure - lot 1 803 158 du cadastre du Québec
    - 12.5.1 Parole aux citoyens concernés
    - 12.5.2 Décision du conseil
13. Administration
  - 13.1 Approbation de révision budgétaire de l'OMH de Compton
  - 13.2 Entente de location de téléavertisseurs alphanumériques avec Réseau Mobilité Plus – autorisation de signature
  - 13.3 Aménagement et entretien paysager 2016
  - 13.4 Achat de licences anti-virus – postes du Conseil
  - 13.5 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires modifiée du conseiller René Jubinville
  - 13.6 Achat d'un poste de travail
  - 13.7 Demandes d'appui financier :
    - 13.7.1 Les Compagnons du Lieu historique national Louis-S.-St-Laurent
    - 13.7.2 Association des Laboureurs de Sherbrooke
    - 13.7.3 Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité
  - 13.8 Mandat général pour les services juridiques 2016
  - 13.9 Vente de buts de soccer usagés
14. Ressources humaines
  - 14.1 Modifications au Recueil de gestion des ressources humaines
15. Règlements
16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 9 octobre 2015
17. Parole aux conseillers
18. PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

-----

**1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite d'une minute de silence.

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen représentant le Marché public demande au Conseil pourquoi la demande a été refusée à l'effet de garder une partie des kiosques dans le stationnement de l'église pour la période hivernale;

Le maire résume l'historique des démarches et des résolutions adoptées par le Conseil à ce sujet;

Plusieurs citoyens commentent et questionnent à ce sujet;

Les membres du Conseil donnent leur opinion respective et le maire passe la parole à d'autres citoyens sur d'autres sujets;

Un citoyen s'informe au sujet de la disposition des vitraux de l'église St-James;

Une citoyenne s'informe si l'on connaît la date précise de l'enlèvement des vitraux;

Un citoyen s'informe sur la fermeture du pont Gilbert et la reconstruction du chemin Vaillancourt;

Le maire remercie l'assistance et passe au point suivant.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

**275-2015-10-13**

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

**IL EST RÉSOLU**

a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec l'ajout du point suivant :

16.1 PIIA - Autorisation de construction d'un immeuble de 6 unités sur le lot 5 789 467 du cadastre du Québec, secteur du King's Hall

b. de garder ouvert l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité

**4. Procès-verbal(aux) antérieurs**

**4.1 Séance ordinaire du 8 septembre 2015**

**276-2015-10-13**

Chaque membre du conseil ayant reçu le 2 octobre 2015 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2015 et déclarant en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015**

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2015 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**4.2 Séance spéciale du 6 octobre 2015**

**277-2015-10-13**

Chaque membre du conseil ayant reçu le 9 octobre 2015 copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 6 octobre 2015 et déclarant en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 6 octobre 2015 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**5. Trésorerie**

**5.1 Approbation des comptes**

**278-2015-10-13**

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

**IL EST RÉSOLU** d'approuver la liste des chèques émis à compter du 30 août 2015 jointe à la présente.

**Annexe 1**

En date du 30 septembre 2015 des paiements ont été émis pour un total de :

229 224.09\$

**Annexe 2**

Salaires payés du 30 août au 30 septembre 2015	98 853.23\$
Dépenses remboursées aux employés	<u>931.59\$</u>

Salaires et cotisations employeur payés	97 921.64\$
---	-------------

Adoptée à l'unanimité

**5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports**

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Martine Carrier, directrice générale par intérim
- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Yvon Lapointe, directeur service incendie

**6. Rapports des comités**

**6.1 Dépôt des comptes rendus des rencontres du Comité familles et aînés de Compton du 18 août 2014 et du 9 février 2015**

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015**

Les comptes rendus des rencontres du Comité familles et aînés de Compton du 18 août 2014 et du 9 février 2015 sont déposés.

**7. Rapport des activités des membres du conseil**

Monsieur le maire et les membres du conseil font état des rencontres auxquelles ils ont participé.

**8. Sécurité publique - protection contre les incendies**

**8.1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires – deuxième année de mise en oeuvre**

**279-2015-10-13**

**Considérant** que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Considérant** que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Considérant** qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Considérant** que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Considérant** que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Considérant** que la municipalité de Compton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Considérant** que la municipalité de Compton prévoit la formation de 4 pompiers au programme « Pompier 1 », 11 pompiers en « Autosauvetage », 11 pompiers en « Matières dangereuses Opération » et 12 pompiers en « Désincarcération » au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Considérant** que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Coaticook en conformité avec l'article 6 du Programme;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU** de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Coaticook.

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook  
Service sécurité incendie

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015**

Trésorerie  
Dossier

**9. Hygiène du milieu**

**10. Travaux publics**

**10.1 Afficheur de vitesse et statistiques de trafic**

**280-2015-10-13**

**Considérant** la volonté du Conseil de faire en sorte de sensibiliser les automobilistes à réduire la vitesse sur son territoire, principalement en milieu urbain;

**Considérant** que l'installation d'un afficheur de vitesse s'avère un outil qui peut contribuer à ralentir le trafic et à recueillir des statistiques;

**Considérant** que cet afficheur pourra être utilisé conjointement avec la Ville de Waterville;

**Considérant** qu'il y a lieu de convenir d'une entente quant à la répartition de l'utilisation de l'équipement;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser l'achat d'un afficheur de vitesse de Signalisation Kalitec inc. au montant de 6 039\$ plus taxes sur lequel un montant de 2 694.50\$ sera assumé par la Ville de Waterville, représentant un impact budgétaire net pour Compton de 3 645.69\$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le surplus.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ville de Waterville  
Trésorerie  
Travaux publics  
Dossier

**11. Loisirs, culture et communautaire**

**11.1 Fête de l'Halloween**

**281-2015-10-13**

**Considérant** que depuis plusieurs années, la municipalité offre des friandises à l'hôtel de ville aux tout-petits fréquentant les garderies locales à l'occasion de l'Halloween;

**Considérant** que les membres de la brigade du service de sécurité incendie effectuent des tournées pour la sécurité dans les rues du périmètre urbain lors de la tournée des jeunes, en soirée et offrent par la même occasion, eux aussi, des friandises aux participants;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

**IL EST RÉSOLU**

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015**

- a. d'autoriser l'achat de friandises pour un montant n'excédant pas 400\$ plus taxes applicables;
- b. que 50% des deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Sécurité incendie* » et 50% du budget 2015 du service « *Autres - activités récréatives* »;

Adoptée à l'unanimité

cc : Service incendie  
Trésorerie

**12. Environnement, urbanisme et développement**

**12.1 Demande d'attestation de conformité aux règlements municipaux – Projet corridor bleu**

**282-2015-10-13**

**Considérant** que la municipalité souhaite procéder à des travaux d'aménagement d'une descente de canot et kayak près du pont Drouin rivière Coaticook sur le lot 1 804 420 du cadastre du Québec;

**Considérant** que la demande vise l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

**Considérant** que la demande est conforme aux règlements municipaux en vigueur dans la municipalité de Compton;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

**II EST RÉSOLU** d'autoriser la secrétaire-trésorière par intérim à émettre une attestation de la conformité aux règlements municipaux dans le cadre du projet d'aménagement d'une descente de canot et kayak près du pont Drouin rivière Coaticook.

Adoptée à l'unanimité

cc : M.R.C. de Coaticook  
Urbanisme et réseaux  
Dossier

**12.2 Demande d'autorisation pour utilisation non agricole auprès de la CPTAQ pour les fins d'une cabane à sucre commerciale**

**283-2015-10-13**

**Considérant** qu'une demande d'utilisation d'un immeuble à une fin autre que l'agriculture auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec doit comporter une recommandation de la municipalité, sous forme de résolution ; motivée en fonction des éléments suivants :

- les critères de décisions prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, LR.Q, c. P41.1*, dont la municipalité doit tenir compte à l'égard du lot, du milieu, des activités agricoles, de la disponibilité d'autres emplacements, etc. ;

## MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015

- la conformité de la demande aux dispositions du règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire ;
- si la demande vise l'implantation d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, la recommandation doit également comprendre une indication sur l'existence d'espace approprié disponible ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole au sens de la *LPTAA* ;

**Considérant** que la requérante, madame Julie Drouin, a déposé une demande à cet effet décrite notamment comme suit :

*« Demande l'autorisation pour utilisation non agricole auprès de la CPTAQ pour les fins d'une cabane à sucre commerciale » ;*

**Considérant** qu'il n'y a pas d'aliénation ni de morcellement de terrain ;

**Considérant** que le potentiel agricole du lot est bon ;

**Considérant** qu'il n'y a aucun effet sur les bâtiments agricoles voisins ;

**Considérant** que l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles concernées est respectée ;

**Considérant** que la requérante souhaite également faire la culture de petits fruits ;

**Considérant** qu'il y a un seul terrain disponible zoné commercial à l'intérieur de la zone blanche, mais que ce terrain est réservé pour les commerces contraignants reliés au domaine du transport et il n'offre pas l'espace requis pour l'aménagement d'une cabane à sucre commerciale ;

**Considérant** la vocation agro-touristique de la municipalité ;

**Considérant** que l'usage projeté est conforme au règlement de zonage actuellement en vigueur dans la municipalité ;

**Considérant** le rapport d'analyse rédigé par l'officier désigné de la municipalité de Compton en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

**IL EST RÉSOLU** que la Municipalité de Compton recommande à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles d'autoriser la demande faisant l'objet de la présente puisqu'elle est conforme à la réglementation municipale en vigueur et qu'il n'y a pas d'espace disponible ailleurs en zone blanche qui autorise ce type de commerce.

Adoptée à l'unanimité

c.c. CPTAQ  
Mme Julie Drouin  
Service d'urbanisme  
Dossier

**12.3 Nettoyage annuel des postes de pompage et regards à la station d'épuration**

**284-2015-10-13**



**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015**

**Considérant** qu'afin d'éviter des débordements et enlever l'accumulation de graisses et dépôts dans les postes de pompage, il y a lieu de procéder au nettoyage annuel de ces derniers ainsi que le canal pershall et deux regards à la station d'épuration;

**Considérant** l'offre de service de RB inspection datée du 5 octobre 2015;

**Considérant** la recommandation du responsable des réseaux;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré**  
**APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser le nettoyage des trois postes de pompage, du canal pershall ainsi que des deux regards à la station d'épuration pour un coût maximum de 2 000\$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Réseaux d'égout* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : RB Inspection  
Urbanisme et réseaux  
Trésorerie  
Dossier

**12.4 Demande de dérogation mineure – lot 1 802 605**

**12.4.1 Parole aux citoyens concernés**

Monsieur Bernard Vanasse, maire, demande aux citoyens dans l'assistance s'ils ont des questions ou commentaires concernant la présente demande.

Personne ne s'est opposé concernant la demande de dérogation mineure.

**12.4.2 Décision du conseil**

**285-2015-10-13**

**Considérant** que ce Conseil a reçu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (résolution 001-2015-08-26) en regard de la demande de dérogation mineure numéro 2015-007 visant à obtenir l'autorisation de construire un garage détaché dans la cour avant;

**Considérant** que l'immeuble impliqué est localisé sur le lot 1 802 605 du cadastre du Québec ;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure est conforme en date du 13 juillet 2015 et que le coût exigible a été payé;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure concerne la construction d'un garage détaché dans la cour avant alors que le règlement de zonage permet uniquement les garages détachés dans les cours latérales et arrières en vertu de l'article 7.4.6 « localisation des bâtiments complémentaires »;

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015**

**Considérant** que l'espace en cour latérale est contiguë à un buton prononcé;

**Considérant** que l'espace en cour latérale sert d'accès au talus plus bas;

**Considérant** que personne ne s'est opposé lorsque le maire a offert la parole aux citoyens sur ce point;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'accepter la demande de dérogation mineure sur la propriété sise au 250 chemin Beaudoin portant le matricule 0115 76 2263, à l'effet de construire un garage détaché en cour avant car l'espace en cour latérale est non construisable pour un garage;
- b. d'autoriser le responsable du service d'Urbanisme à émettre les documents requis afin de confirmer que la dérogation mineure est accordée.

Adoptée à l'unanimité

cc : Requéant  
Responsable service d'Urbanisme  
Dossier

**12.5 Demande de dérogation mineure – lot 1 803 158**

**12.5.1 Parole aux citoyens concernés**

Monsieur Bernard Vanasse, maire, demande aux citoyens dans l'assistance s'ils ont des questions ou commentaires concernant la présente demande.

Une citoyenne s'informe sur l'endroit où se trouve l'immeuble concerné.

Personne d'autre n'est intervenu ni ne s'est opposé concernant la demande de dérogation mineure.

**12.5.2 Décision du conseil**

**286-2015-10-13**

**Considérant** que ce Conseil a reçu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (résolution 002-2015-08-26) en regard de la demande de dérogation mineure numéro 2015-008, visant à obtenir une dérogation pour autoriser un détachement de résidence dont la superficie est inférieure à 5000 m.c.;

**Considérant** que l'immeuble impliqué est localisé sur le lot 1 803 158 du cadastre du Québec ;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure est conforme en date du 18 août 2015 et que le coût exigible a été payé;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure concernant les superficies et les dimensions des lots est admissible en vertu de l'article 3.5.2 du règlement

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015**

numéro 2005-59 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et lotissement;

**Considérant** que la superficie demandée de 4 464 m.c. au lieu de 5 000 m.c. est minime;

**Considérant** que personne ne s'est opposé lorsque le maire a offert la parole aux citoyens sur ce point;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'accepter la demande de dérogation mineure sur la propriété sise au 615 chemin Léon-Gérin portant le matricule 0705 06 3574, à savoir un lotissement de 4 464 m.c. au lieu de 5 000 m.c. (manque 536.9 m.c.) exigé à l'article 3.1 du règlement de lotissement numéro 2002-36, sur le lot 1 803 158 du cadastre du Québec;
- b. d'autoriser le responsable du service d'Urbanisme à émettre les documents requis afin de confirmer que la dérogation mineure est accordée.

Adoptée à l'unanimité

cc : Requérant  
Urbanisme et réseaux  
Dossier

**13. Administration**

**13.1 Approbation de révision budgétaire de l'OMH de Compton**

**287-2015-10-13**

**Considérant** la révision budgétaire du 31 août 2015 de la Société d'habitation du Québec pour l'Office municipal d'habitation de Compton;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'approuver la révision budgétaire du 31 août 2015 de l'Office municipal d'habitation de Compton telle que présentée portant la contribution de la municipalité à 8 320\$;
- b. d'autoriser le versement d'un montant de 3 025\$ représentant le différentiel sur le montant de la contribution initiale prévue;
- c. que les deniers requis soient imputés au service « *Santé et bien-être* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : OMH de Compton  
Trésorerie  
Dossier

**13.2 Entente de location de téléavertisseurs alphanumériques avec  
Réseau Mobilité Plus – autorisation de signature**

**288-2015-10-13**

**Considérant** la location de téléavertisseurs pour le service de sécurité incendie;

**Considérant** qu'il y a lieu de conclure une entente avec le fournisseur afin d'obtenir un tarif préférentiel;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser Madame Nancy Marcoux, trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente avec le fournisseur Réseau Mobilité Plus pour la location de téléavertisseurs pour une durée de 36 mois à compter de la signature de l'entente, au prix mensuel de 5.95\$ chacun.

Adoptée à l'unanimité

cc : Réseau Mobilité Plus  
Trésorerie  
Dossier

### **13.3 Aménagement et entretien paysager 2016**

**289-2015-10-13**

**Considérant** la proposition reçue de Myriam Fréchette de Coaticook pour l'aménagement et l'entretien paysagers des sites floraux de la municipalité et des fleurs à l'hôtel de ville;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'accorder à Myriam Fréchette le contrat pour l'entretien et l'amélioration au besoin des plates-bandes existantes y compris autour des installations sanitaires dans le parc du Centre-Village, la fleuraison et l'entretien du nouveau panneau du Récré-O-Parc, l'amélioration aux sites des panneaux d'entrée de la municipalité, soit celui à la limite de Coaticook (147), et celui à la limite de Waterville (147), la plantation d'aruncus au Centre communautaire ainsi que l'ajout de paillis à la Caserne pour un montant total, incluant tout le matériel nécessaire, de 4 687\$ payable en quatre versements tel que décrit à la soumission datée du 5 octobre 2015;
- b. d'accorder à Myriam Fréchette le contrat pour la fourniture et l'entretien des quelque 22 paniers suspendus, des pots et boîtes à fleurs ainsi que de l'arrosage beau temps mauvais temps, 3 fois par semaine, entre le 3 juin et le 30 septembre 2015 le tout pour la somme de 3 955\$ incluant tout le matériel nécessaire payable en deux versements tel que décrit à la soumission du 5 octobre 2015;
- c. que les deniers requis au paiement de ces sommes soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « Autres - *Promotion et développement économique* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Myriam Fréchette  
Travaux publics  
Trésorerie  
Dossier

### **13.4 Achat de licences anti-virus – postes du Conseil**

**290-2015-10-13**

**Considérant** la nécessité de maintenir les ordinateurs portables des membres du Conseil ainsi que celui attribué aux séances du Conseil exempts de virus;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré**  
**APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser l'achat chez PC Expert Solutions technologiques de 8 licences de marque « Defender » lesquelles seront effectives pour une durée de 2 ans et 3 mois et renouvelables en janvier 2018 au coût de 480\$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « Conseil ».

Adoptée à l'unanimité

cc : PC Expert  
Trésorerie  
Dossier

**13.5 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires modifiée du conseiller René Jubinville**

La modification à la déclaration d'intérêts pécuniaires du conseiller René Jubinville est déposée.

**13.6 Achat d'un poste de travail**

**291-2015-10-13**

**Considérant** que le poste de travail actuellement utilisé pour le service de taxation démontre des problèmes d'instabilité, de lenteur et ce de façon intermittente;

**Considérant** que vu l'âge de ce poste, la mise à niveau serait une solution temporaire;

**Considérant** que le renouvellement périodique des postes de travail est nécessaire pour assurer une performance adéquate des logiciels utilisés;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré**  
**APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser l'achat d'un ordinateur de marque Lenovo ThinkCentre M73 Tiny incluant un disque SSD Hyper-X-Fury, la préparation complète, le tout tel que décrit à la soumission AAAQ2610 du 5 octobre 2015 au coût de 984.97\$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget des immobilisations 2015.

Adoptée à l'unanimité

cc : PC Expert  
Trésorerie  
Dossier

**13.7 Demandes d'appui financier :**

**13.7.1 Les Compagnons du Lieu historique national Louis-S.-St-Laurent**

**292-2015-10-13**

**Considérant** la demande de contribution des Compagnons du Lieu historique Louis-S-St-Laurent aux fins de soutenir les activités de l'organisation pour l'année 2016;

**Considérant** que les documents nécessaires devant accompagner la demande ont été reçus;

**Considérant** qu'une autre demande d'appui financier relative aux activités du Lieu historique a été faite et qu'elle contribuera également à l'animation des activités de ce dernier;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser le paiement d'une contribution financière de 3 000 \$ aux Compagnons du Lieu historique Louis-S-St-Laurent aux fins de soutenir les activités de l'organisation pour l'année 2016;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Administration générale – autres* ».

Adoptée à l'unanimité

- c.c. Compagnons du Lieu historique Louis-S-St-Laurent  
Trésorerie

**13.7.2 Association des Laboureurs de Sherbrooke**

**293-2015-10-13**

**Considérant** la demande de l'Association des Laboureurs de Sherbrooke afin que la municipalité contribue à leur liste de prix gagnants dans le cadre du Concours de Labour qui se tiendra dans le week-end de l'Action de Grâce;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'accorder une contribution de 50 \$ à l'Association des Laboureurs de Sherbrooke;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Autres – administration générale* ».

Adoptée à l'unanimité

- cc : Association des Laboureurs de Sherbrooke;  
Trésorerie

**13.7.3 Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité**

**294-2015-10-13**

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015**

**Considérant** la demande de subvention de la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité pour le déneigement du stationnement de l'église;

**Considérant** qu'à plusieurs occasions, la municipalité et/ou d'autres organismes locaux ont dû avoir recours à l'espace de stationnement de l'église pour la tenue de diverses activités;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser le versement d'une subvention de 1 000\$ à la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité en contrepartie de l'utilisation occasionnelle des facilités de stationnement de l'église Saint-Thomas d'Acquin;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Autres – administration générale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Paroisse N-D de l'Unité  
Trésorerie

**13.8 Mandat général pour les services juridiques 2016**

**295-2015-10-13**

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir un montant au budget 2016 pour l'utilisation de services juridiques;

**Considérant** l'offre de services du cabinet Monty Sylvestre snc;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin et au forfait de consultation selon les termes de l'offre du 8 septembre 2015 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016;
- b. que les deniers requis pour le forfait de consultation au montant de 2 250\$ plus taxes soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Autres- administration générale* » et des services concernés.

Adoptée à l'unanimité

cc : Monty Sylvestre snc  
Trésorerie  
Dossier

**13.9 Vente de buts de soccer usagés**

**296-2015-10-13**

**Considérant** les principes énoncés dans la « Politique concernant la vente ou la cession de matériel excédentaire, usagé ou désuet »;

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015**

**Considérant** l'offre d'achat de deux buts de soccer usagés reçue de M. Olivier Leblanc le 8 octobre 2015, lesquels faisaient partie du lot acquis de l'ancien site de l'École des Arbrisseaux;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville**  
**APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

**IL EST RÉSOLU** d'accepter l'offre d'achat de M. Olivier Leblanc de deux buts de soccer pour un montant total de 300\$, le tout tels que vus;

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Olivier Leblanc  
Travaux publics  
Trésorerie  
Dossier

**14. Ressources humaines**

**14.1 Modifications au Recueil de gestion des ressources humaines**

**297-2015-10-13**

**Considérant** la recommandation du Comité administratif concernant les modifications à apporter au Recueil de gestion des ressources humaines, telles que décrites en annexe de la présente résolution;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville**  
**APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU**

- a. de modifier les différents libellés au Recueil de gestion des ressources humaines afin de le rendre conforme aux modifications apportées en annexe de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie  
Dossier (2)

**15. Règlements**

**16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 9 octobre 2015**

**16.1 PIIA - Autorisation de construction d'un immeuble de 6 unités sur le lot 5 789 467 du cadastre du Québec, secteur du King's Hall**

**298-2015-10-13**

**Considérant** la demande de permis de construction en date du 2 octobre 2015, par la compagnie 9308-1990 Québec inc;

**Considérant** que les plans de construction réalisés par l'architecte David Leslie ont été déposés à la municipalité;

**Considérant** que les travaux rencontrent les critères d'évaluation du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturaux du secteur du King's Hall;

**Considérant** que l'aspect architectural du bâtiment s'insère bien dans l'environnement du King's Hall;



**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015**

**Considérant** que le projet doit correspondre aux normes des règlements d'urbanisme en vigueur lors du dépôt final du projet;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution 001-2015-10-13;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'accepter la demande de permis de construction et l'aspect architectural d'un immeuble de 6 unités sur le lot 5 789 467 cadastre du Québec et l'aménagement du stationnement sur le lot 5 789 461 cadastre du Québec;
- b. que le branchement au réseau d'aqueduc et d'égout existant pour cet immeuble soit autorisé lorsque le promoteur aura déposé à la municipalité une offre d'achat ferme avec la date de prise de possession par le nouveau propriétaire de l'unité vendue.

Adoptée à l'unanimité

cc : 9308-1990 Québec inc.  
Urbanisme et réseaux  
Trésorerie  
Dossier

**17. Parole aux conseillers**

Le conseiller Jubinville adresse une question au maire concernant le point 16.1

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen demande où est situé l'immeuble concerné au point 12.2;

Une citoyenne s'informe sur l'impact de la décision du conseil par rapport à une demande faite à la CPTAQ par un citoyen. Elle s'informe également du lieu où sera construit le premier immeuble du secteur King's Hall.;

Un citoyen s'informe également sur le point 12.2;

Un citoyen commente sur le point 13.3;

Une citoyenne s'informe sur le contenu des journées exploratoires auxquelles la conseillère Masson a participé. Elle s'informe également quand débutera la construction du premier immeuble du King's Hall.

La même citoyenne félicite le conseil pour l'acquisition de l'afficheur de vitesse.

Le maire remercie l'assistance.

**19. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 21h10, clôture de la séance.

---

Bernard Vanasse  
Maire

---

Martine Carrier  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015**

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

